

BON À SAVOIR

FICHE INTENDANCE

*La fiche intendance sera à remplir sur place le jour de l'inscription.
Mais vous devez impérativement fournir les pièces suivantes :*

Une fiche d'intendance bien remplie contient :

1 photo

L'attestation de quotient familial (CAF ou Région)

Le paiement (Chèque à l'ordre de l'Agent comptable du lycée René Auffray)

Le RIB

- ✓ **SANS QUOTIENT FAMILIAL VOUS PAYEZ LE TARIF MAXIMUM**
(Seuls les documents CAF ou RÉGION sont valables).
- ✓ **LES CHÈQUES SONT ENCAISSÉS AU TRAITEMENT DU DOSSIER**
(ATTENTION : VOUS NE POUVEZ PAS CHOISIR LA DATE DU DÉPÔT DE CHÈQUE).
- ✓ **LE RIB EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES**
(Nous ne faisons pas de prélèvement. Le RIB est nécessaire pour les remboursements et la Bourse).
- ✓ **VEUILLEZ BIEN GARDER VOS ORIGINAUX. NOUS NE FAISONS PAS DE PHOTOCOPIES.**
- ✓ **SI VOUS SOUHAITEZ PAYER EN ESPÈCES VOUS DEVEZ VOUS RENDRE À L'INTENDANCE ; N'INSÉREZ SURTOUT PAS D'ESPÈCES DANS L'ENVELOPPE ! EN CAS DE PERTE, NOUS NE POUVONS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES !**
- ✓ **ATTENTION (Règlement intérieur): LES LYCÉENS HÔTELIERS SONT AU FORFAIT OBLIGATOIRE**
Vous devez régler obligatoirement le paiement de la demi-pension à l'inscription.